

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8<sup>ème</sup> ÉDITION DU GOZIÉVAL

## RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LE 21 JANVIER 2018 DANS LE CADRE DE LA GRANDE PARADE DU GOZIÉVAL

LE GOSIER, 17 JANVIER 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que dans le cadre de la grande parade du Goziéval qui se tiendra **dimanche 21 janvier 2018 de 15h à 00h**, la circulation et le stationnement des véhicules sont réglementés comme suit :

La circulation sera perturbée, voir interdite le temps du passage du défilé aux zones suivantes :

- A partir du rond-point du Mc Donald/Leader Price entrée de Montauban,
- Entrée de Belle-Plaine côté RN4,
- Leader Price Grande-Ravine entrée départementale 119.

Le stationnement sera interdit du Boulevard du Général De Gaulle à avenue de Montauban de 08h à 00h.

Des déviations seront mises en place par le rond-point des victimes de Montauban derrière le stade Roger ZAMI.

Afin de préserver la sécurité des piétons, et des biens, tout véhicule irrégulièrement stationné dans la zone réglementée par le présent arrêté ou gênant le déroulement du défilé, ou présentant un risque pour lui-même pourra être mis en fourrière.

Le défilé carnavalesque se tiendra selon le circuit suivant :

**Départ** - Collège Edmond BAMBUCK, Route de Faraux, Pôle administratif, boulevard du général de Gaulle, Route de Montauban

**Arrivée** - Parking stade Municipal Roger ZAMI.

Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté n°2018-34 seront sanctionnés et poursuivis conformément aux lois en vigueur.